

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil quinze, le **dix-sept novembre** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 10/11/2015

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE

Absents excusés : M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 10/11/2015

Date d'affichage :

OBJET : Proposition de délibération pour transférer les dépenses de fonctionnement du budget général au budget eau-assainissement sur l'exercice 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail du temps de travail consacré au réseau eau-assainissement + Mini-pelle par les agents techniques pour l'année 2014-2015 (période du 21 Juin 2014 au 21 Juin 2015)

Poste de main d'œuvre et matériel	M. GUILLEMIN	M. VUIDEPOT	Tracteur + outillage	Camion	Mini pelle
<u>RESEAU D'EAU POTABLE :</u>					
Réparations et recherche de fuites	35h00	13h50	3h50	9h00	4h00
Pose et remplacements de compteurs	61h00	42h00	11h00	8h00	
Relevés compteurs d'eau → facturation eau	24h50	46h50	11h50	16h00	
Contrôle et vidange des réservoirs	3h00	6h50	1h50	2h50	
Contrôle du réseau d'eau	24h00	28h50	2h00	20h50	
Contrôle hebdomadaire du captage	15h00	12h50	5h00	9h00	
Branchement d'eau	18h50	46h50	7h00	17h50	9h00
Relevé gros compteurs	13h50	14h50		7h50	
Pose regards et vannes	18h50	6h50	5h50	5h50	7h50
Purges réseaux					
Déplacement et pose de poteaux d'incendie					
Nettoyage et peinture poteaux d'incendie	4h50			1h50	
◆ Sous-total eau potable					
<u>RESEAU D'ASSAINISSEMENT.</u>	<u>217h50</u>	<u>217h00</u>	<u>47h00</u>	<u>97h00</u>	<u>20h50</u>
Contrôle de réseau					
Débouchage du réseau					
Entretien et nettoyage des relevages	3h00	3h50		3h00	
Terrassements + Maçonnerie	22h00	5h50	4h50	2h50	3h50
	36h50	33h00	12h50	5h50	
	<u>20h50</u>		<u>7h00</u>	<u>3h00</u>	<u>4h50</u>
◆ Sous-total assainissement	<u>82h00</u>	<u>42h00</u>	<u>24h00</u>	<u>14h00</u>	<u>8h00</u>

<u>TOTAL HEURES EAU + ASSAINISSEMENT</u>	307h50	259h00	71h00	111h00	28h50
Coût horaire	17,55	17,55	36,50	12,00	35,70
VALEUR COMPTABLE A TRANSFERER	5.396,60	4.545,45	2.591,50	1.332,00	1.017,45

Le Maire présente ensuite le détail du temps de travail consacré au budget eau-assainissement par les Secrétaires pour l'année 2015 :

Poste de main d'œuvre	Heures Odile PERRENOUD et
Contrôle & facturation aux abonnés	15,50
Téléphones & courriers aux abonnés	2,50
Contrôle des factures, mandatement & comptabilité	16,50
<u>Total heures eau + assainissement</u>	<u>34,00</u>
Coût horaire	18,25
VALEUR COMPTABLE A TRANSFERER	620,50

Après avoir exposé ces dépenses de fonctionnement pour l'année 2014-2015, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transférer du budget général au budget eau-assainissement les dépenses énoncées ci-dessous :

- 14.883,00 € au titre des agents techniques et matériel
- 620,50 € au titre du personnel de secrétariat

Soit un montant total de 15 503,50 €

Ces transferts de dépenses sont à imputer respectivement :

- au budget eau à hauteur de 11 997,70 €
- au budget assainissement à hauteur de 3.505,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après :
transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil quinze, le **dix-sept novembre** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 10/11/2015

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE

Absents excusés : M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 10/11/2015

Date d'affichage :

OBJET : Recouvrement de la participation du SIARD pour les travaux de secrétariat en 2015.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le montant de l'indemnité due par le S.I.A.R.D. à la Commune pour les travaux de secrétariat s'élève à 2 500 € pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au recouvrement de cette somme auprès du S.I.A.R.D.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après :
transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil quinze, le **dix-sept novembre** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 10/11/2015

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE

Absents excusés : M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 10/11/2015

Date d'affichage :

OBJET : Actualisation des tarifs 2015 pour 2016 : ancien cimetière, columbarium, droit de place

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer à compter du 01/01/ 2016, les tarifs ci-dessous :

	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Concessions de cimetière	32,00 €	32,00 €
Cases columbarium	1300,00 €	1300,00 €
Droit de place camions outillage	81,50 €	83,00 €
Camions pizzas (trimestre)	57,00 €	58,00 €

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil quinze, le **dix-sept novembre** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 10/11/2015

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE

Absents excusés : M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 10/11/2015

Date d'affichage :

OBJET : Tarifs du nouveau cimetière.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs du nouveau cimetière :

► **Concessions** (location du terrain) :

- Sépulture ou caveau → **15 ans : 100 €**
→ **30 ans : 200 €**

- Mini caveau (à urnes) → **15 ans : 50 €**
→ **30 ans : 100 €**

► **Columbarium** :

→ **15 ans : 250 €** (propriété de la Commune)
→ **30 ans : 500 €** (propriété de la Commune)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier ces tarifs.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil quinze, le **dix-sept novembre** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 10/11/2015

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE

Absents excusés : M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 10/11/2015

Date d'affichage :

OBJET : Actualisation des tarifs 2015 pour 2016 : eau-assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser pour l'année 2016 les tarifs d'eau potable et assainissement comme suit à compter du 01/01/2016 :

	Tarif 2015 H.T	Tarif 2016 H.T.
Taxe d'abonnement	6,20 €	6,20 €
Location compteur	8,50 €	8,50 €
Consommation eau potable	0,450 €	0,500 €
Taxe d'assainissement	0,530 €	0,530 €
Abonnement fixe assainissement (SIARD) Redevance proportionnelle (SIARD)	Tarifs fixés par le SIARD	Tarifs fixés par le SIARD
Analyses obligatoires	0,0480 €	0,050 €
Vérification réseau-nettoyage	0,072 €	0,073 €
Prélèvement ressource en eau	0,092 €	0,094 €
Modernisation des réseaux de collecte Redevance pollution domestique	Tarifs fixés par Agence de l'Eau	Tarifs fixés par Agence de l'Eau
<u>Compteurs industriels</u>	Tarifs 2015 H.T.	Tarifs 2016 H.T.
S.A. V33	208,00 € 194,80 €	212,00 € 198,70 €
S.A. RAVIER	146,90 €	149,80 €
BABYLONE	28,15 €	28,70 €
CHATEAU DE LA MUYRE	28,15 €	28,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs énoncés ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil quinze, le **dix-sept novembre** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 10/11/2015

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE

Absents excusés : M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 10/11/2015

Date d'affichage :

OBJET : participation pour l'assainissement collectif (non assujettissement à la TVA).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser le montant de la participation pour l'assainissement collectif à compter du 01/01/2016 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les nouveaux montants ci-dessous à compter du 01/01/2016 :

- Hors lotissement communal : **373 € x 3 ans = 1119 €**

- Lotissement communal : **425 € x 1 an = 425 €**

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Délibération rendue exécutoire après
transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil quinze, le **dix-sept novembre** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 10/11/2015

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE

Absents excusés : M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 10/11/2015

Date d'affichage :

OBJET : actualisation pour 2016 des tarifs de location.

Sur les propositions de Monsieur CAMPY, le Conseil Municipal décide d'appliquer en 2016 les tarifs ci-dessous :

Prestations	Tarifs 2015	Tarifs 2016
▶ Location du C.L.S.H. / semaine Salle motricité et salle arts plastiques	116,60 €	57,00 €
▶ Location des garages communaux (trimestre)	47,65 €	48,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, accepte l'actualisation pour 2016 des tarifs telle que proposée ci-dessus.

Délibération rendue exécutoire après
transmission en Préfecture le :

Pour extrait conforme,

Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil quinze, le **dix-sept novembre** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 10/11/2015

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE

Absents excusés : M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 10/11/2015

Date d'affichage :

OBJET : Fixation du tarif du gaz pour la salle des fêtes à compter du 01/01/2016.

Monsieur CAMPY propose au Conseil Municipal d'augmenter le tarif du gaz pour le chauffage et la cuisine de la salle des fêtes à compter du 01/01/2016.

Il rappelle que le tarif actuel est de 3,50 € le m³, et propose de fixer le nouveau tarif à 3,60 € le m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la tarification du gaz à **3,60 € le m³ à compter du 01/01/2016.**

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
transmission en Préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil quinze, le **dix-sept novembre** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 10/11/2015

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE

Absents excusés : M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 10/11/2015

Date d'affichage :

OBJET : Réforme des rythmes scolaires – reversement des fonds d'amorçage.

Suite à la mise en place des rythmes scolaires, M. le Maire a sollicité le versement du fond d'amorçage prévu en accompagnement de la mise en œuvre de la réforme, aide exceptionnelle destinée au développement des activités périscolaires,

Vu que la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille a pris la compétence périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2015,

Le Conseil Municipal doit acter le reversement du fond d'amorçage à la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille qui prend en charge les activités périscolaires,

OUI l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le reversement du fond d'amorçage prévu en accompagnement de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires au profit de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille dans le cadre de la compétence périscolaire,

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil quinze, le **dix-sept novembre** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 10/11/2015

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE

Absents excusés : M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 10/11/2015

Date d'affichage :

OBJET : Exercice éventuel du DPU communal sur les propriétés cadastrées AE 158, AE 159, AE 161, AE 162 et AE 163.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Pierre VALLUCHE, Notaire à LOUHANS concernant les biens cadastrés :

- AE 158 sis Au Village d'une superficie de 14 m²
- AE 159 sis Au Village d'une superficie de 995 m²
- AE 161 sis 49 rue de la Belgique d'une superficie de 1241 m²
- AE 162 sis Au Village d'une superficie de 5127 m²
- AE 163 sis Au Village d'une superficie de 1167 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Délibération rendue exécutoire après

Transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil quinze, le **dix-sept novembre** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 10/11/2015

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE

Absents excusés : M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 10/11/2015

Date d'affichage :

OBJET : Exercice éventuel du DPU communal sur les propriétés cadastrées AE 158, AE 159, AE 161, AE 162 et AE 163.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Françoise LEMAIRE-LEROY, Notaire à VOREPPE concernant les biens cadastrés :

- AE 158 sis Au Village d'une superficie de 14 m²
- AE 159 sis Au Village d'une superficie de 995 m²
- AE 161 sis 49 rue de la Belgique d'une superficie de 1241 m²
- AE 162 sis Au Village d'une superficie de 5127 m²
- AE 163 sis Au Village d'une superficie de 1167 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Délibération rendue exécutoire après

Transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil quinze, le **dix-sept novembre** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 10/11/2015

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE

Absents excusés : M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 10/11/2015

Date d'affichage :

OBJET : Tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 01/01/2017.

Monsieur CAMPY propose de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes et de la vaisselle à compter du 01/01/2017 comme suit (voir annexes) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les montants proposés.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
transmission en Préfecture le :

VAISSELLE – TARIF LOCATION – Salle des Fêtes de DOMBLANS

(délibération du Conseil Municipal du 17/11/2015)

NB : Il n'y a pas de location de vaisselle pour une utilisation hors salle des fêtes. En cas de fourniture de vaisselle par le traiteur, la location de vaisselle « complémentaire » appartenant à la salle n'est pas possible.

Tarif unique applicable à dater du 01/01/2017

* * *

Location

Date :

Monsieur

Adresse

Disponibilité	Articles	Location			Remplacement		
Nombre		Prix un.	Nombre	Prix T	Prix un.	Nombre	Prix T
	Couverts VALMY INOX						
260	Couteaux de table monobloc lame scie	0,053 €			1,68 €		
260	Fourchettes de table	0,053 €			1,68 €		
130	Cuillères de table	0,053 €			1,68 €		
260	Petites cuillères	0,053 €			0,83 €		
	Vaisselle PORCELAINE blanche						
260	Assiettes plates diam. 270	0,053 €			3,42 €		
260	Assiettes plates diam. 240	0,053 €			3,42 €		
130	Assiettes creuses	0,053 €			3,42 €		
260	Assiettes dessert	0,053 €			3,42 €		
200	Tasses café 10 cl	0,053 €			3,42 €		
	Verres						
260	Verres à pied AMELIA 16 cl	0,053 €			1,68 €		
260	Verres à pied AMELIA 19,5 cl	0,053 €			1,68 €		
260	Flûtes AMELIA 15 cl	0,053 €			1,68 €		
	Divers						
35	Pots à eau verre 1 litre	0,27 €			5,10 €		
30	Saladiers empilables verre diam.26	0,27 €			5,10 €		
30	Corbeilles à pain métal ovales	0,27 €			5,10 €		
20	Plateaux de service 46 x 36	0,27 €			8,50 €		
6	Range-couverts 4 cases	0,27 €			8,50 €		
1	Percolateur café 5 litres (50 tasses)	5,30 €			Facturation remise en état		
Total A – LOCATION		xxxxxx	xxxxxx		Report → → →		
TOTAL B – REMPLACEMENT		xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	
TOTAL A + B		xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	

Salle des Fêtes de DOMBLANS – TARIFS DE LOCATION à dater du 01/01/2017

(Délibération du Conseil Municipal du 17/11/2015)

♦ **Tout utilisateur** assure le nettoyage tel qu'il est précisé dans le règlement, et paye la consommation de gaz générée par le chauffage ou l'utilisation de la cuisine. La petite salle et la grande salle ne peuvent être louées aux mêmes dates à des utilisateurs différents.

♦ **Sonorisation** : tarif unique 38,80 €. **Pas de location si présence dans la salle d'un orchestre ou sono extérieure.**

♦ **Vaisselle** : location à l'unité, exclusivement pour un usage à l'intérieur de cette salle

Surfaces utilisées	Grande Salle ¹ Surface : 250 m ²		Cuisine Equipée d'un lave-vaisselle à cycle de 1 à 3 mn		Petite Salle ² Surface : 70 m ²		Sonorisation Platine CD ou Cassettes – Micro H.F.	Tables 4 personnes	Tables 6 personnes	Chaises
Utilisateurs	W.E. court ³ (ou 1 jour) samedi ou dimanche	W.E. long ⁴ (ou 2 jours) samedi et dimanche	W.E. court	W.E. long	W.E. court	W.E. long	38,80 €/jour	Dimensions en cm 120 x 80	Dimensions en cm 180 x 80	250
1 – DOMBLANS	156,00 €	242,00 €	39,00 €	59,00 €	59,00 €	78,50 €	38,80 €/jour	Nombre de tables	Nombre de tables	
2 – EXTERIEUR	241,00 €	361,00 €	62,00 €	101,00 €	101,00 €	160,00 €	38,80 €/jour	20	30	
3 – PROFESSIONNELS (lorsque vente sur place)	405,00 €/jour		101,00 €/jour		101,00 €/jour		38,80 €/jour			

1 Comprend grande salle avec scène + hall + bar + vestiaires + sanitaires

2 Comprend petite salle + hall avec bar, vestiaires et sanitaires

Tarifs d'utilisation de la salle en semaine (voir au verso)

Tarifs d'utilisation de la salle en semaine

(Délibération en date du 17/11/2015)

➤ **Les lundi, mardi, mercredi et jeudi ouvrables**, le tarif de location est le tarif général divisé par 2, selon chacune des 3 catégories d'utilisateurs (*Domblans, extérieur, professionnels avec vente*), et pour chacune des surfaces utilisées.

Il est précisé que cette minoration de tarif :

- ne s'applique pas les jours fériés : lundi de Pâques, 1^{er} mai, 8 mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre, Jour de l'An et Noël...) et veille de ces jours fériés.
- ne s'applique pas à la facture d'énergie, ni à l'utilisation de la sono ou de la vaisselle.
- ➤ Un tarif réduit sera appliqué aux utilisateurs de la salle des fêtes dans le cadre d'obsèques (location en journée uniquement).

TARIFS (électricité et chauffage compris)

- salle des associations + kitchenette adjacente : **30,60 €**
- grande salle + hall d'entrée + vestiaires + sanitaires : **81,60 €**
- salle des associations + kitchenette adjacente + grande salle + hall d'entrée + vestiaires + sanitaires : **102 €**

En cas de doute ou de difficultés, le gestionnaire pourra contacter l'adjoint en charge des bâtiments **avant établissement du devis.**

Quelques renseignements complémentaires extraits du règlement général :

- Pour réserver, s'adresser directement au gestionnaire M. Georges CATTET, ☎ 06.46.90.06.33
- Pas de réservation possible plus de 11 mois avant la date d'utilisation demandée
- Possibilité de louer séparément grande salle ou petite salle, avec ou sans cuisine (tarifs ci-dessus)
- Nettoyage : il est assuré par l'utilisateur, qui devra laisser les locaux en parfait état de propreté, **à l'exception de la grande salle, qui sera seulement très soigneusement balayée, sans utilisateur de liquide d'aucune sorte.**
- L'installation de tentures, guirlandes, décors mobiles et toute décoration sur les murs ou plafonds **sont rigoureusement interdits, quel que soit le mode de fixation.**

Pour informations plus précises, lire le règlement intérieur et contacter éventuellement le gestionnaire

3 Clefs remises vendredi 18 h, restituées dimanche 11 h

4 Clefs remises vendredi 18 h, restituées lundi 11 h

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil quinze, le **dix-sept novembre** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 10/11/2015

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE

Absents excusés : M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 10/11/2015

Date d'affichage :

Objet : Proposition de délibération pour le recouvrement de la participation AFR de Domblans pour les prestations des agents techniques communaux en 2015.

Monsieur CHALANDARD détaille les heures des travaux des agents techniques réalisées pour le compte de l'AFR de Domblans au cours de l'année 2015 :

Travaux	Heures camion	Heures agents techniques	Heures pelle	Heures tracteur
■ Alain GUILLEMIN				
Pose panneaux AFR		4		
Terrassement			4	
Terrassement			1.30	
Tout venant pose	5	5		
Terrassement chemin neuf	8		8	
Tout venant		5		
■ Jean-Christophe VUIDEPOT				
Tout venant chemin de Rochettes	4	4		
Fauchage ambroisie				2.30
Fauchage fossé Pire en Neige				3.30
Fossé P. Pernot				2.30
Curage fossé			3	
Fauchage fossé				3.30
Fauchage vignes				7.30
Fauchage Pire en neige				2
Fauchage chemins				14
Fauchage chemins				8
Source Ménétru			1.30	
Fossé chemin neuf (création)			7.30	
Pose tout venant (plaine)	5	5		
Pose tout venant	1.30	1.30		
Panneaux AFR		8		
Panneaux AFR		4		

Total des heures

- Heures agents techniques : 36h50 x 17,55 € = 640,58 €
- Heures camion : 23h50 x 12,00 € = 282,00 €
- Heures pelle : 25h50 x 35,70 € = 910,35 €
- Heures tracteur : 42h50 x 36,50 € = 1551,25 €
TOTAL = 3384,18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme auprès de l'AFR.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le